

## II

*(Communications)*COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET  
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

## COMMISSION EUROPÉENNE

**Inapplicabilité du règlement à une opération notifiée****(Affaire M.7538 — Knorr Bremse/Vossloh)****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2016/C 219/01)

Le 21 mai 2015, la Commission a décidé que l'opération notifiée dans l'affaire susmentionnée ne relevait pas du champ d'application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil <sup>(1)</sup>, car elle ne constitue pas une concentration au sens de l'article 3 dudit règlement. Cette décision se fonde sur l'article 6, paragraphe 1, point a), du règlement. Le texte intégral de la décision n'est disponible qu'en néerlandais et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il pourrait contenir. Il pourra être consulté:

- dans la section consacrée aux concentrations, sur le site internet de la DG Concurrence de la Commission (<http://ec.europa.eu/competition/mergers/cases/>). Ce site permet de rechercher des décisions concernant des opérations de concentration à partir du nom de l'entreprise, du numéro de l'affaire, de la date ou du secteur d'activité,
- sur le site internet EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html?locale=fr>), qui offre un accès en ligne au droit communautaire, sous le numéro de document 32015M7538.

---

<sup>(1)</sup> JO L 24 du 29.1.2004, p. 1.

**Non-opposition à une concentration notifiée****(Affaire M.8047 — Inter IKEA Holding/Parts of INGKA Holding)****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2016/C 219/02)

Le 13 juin 2016, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché intérieur. Cette décision se fonde sur l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil <sup>(1)</sup>. Le texte intégral de la décision n'est disponible qu'en anglais et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il pourrait contenir. Il pourra être consulté:

- dans la section consacrée aux concentrations, sur le site internet de la DG Concurrence de la Commission (<http://ec.europa.eu/competition/mergers/cases/>). Ce site permet de rechercher des décisions concernant des opérations de concentration à partir du nom de l'entreprise, du numéro de l'affaire, de la date ou du secteur d'activité,
- sur le site internet EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html?locale=fr>), qui offre un accès en ligne au droit communautaire, sous le numéro de document 32016M8047.

---

<sup>(1)</sup> JO L 24 du 29.1.2004, p. 1.